

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=264



AESH : Subrogation dans les académies, le ministère donne raison à FO

- Catégories - AED-AESH -



Date de mise en ligne : jeudi 30 mai 2024

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

AESH : Subrogation dans les académies, le ministère donne raison à FO :

La **FNEC FP-FO** a porté longtemps et à tous les niveaux cette demande essentielle pour les AESH.

Lors de congés maladie, certaines se retrouvaient piégées et se voyaient imposer des prélèvements, sans explication, en dehors de toute limite légale, qui les plongeaient encore plus dans la précarité. **C'était inadmissible pour FO.**

Le ministère a finalement annoncé le passage de tous les services de gestion à la subrogation à compter du 1er janvier 2025. C'est une victoire pour Force Ouvrière.

La FNEC FP FO continue de porter les revendications des AESH auprès du ministère !

La tenu d'un **GT** sur le **cadre de gestion** a été annoncée, Force ouvrière revendique et surveille pour les AESH :

[-] Jours de fractionnement : pour l'application des deux jours de congés dont les AESH doivent pouvoir bénéficier.

[-] Indemnités de déplacement et PIAL : Considérer les PIAL comme une résidence administrative n'est pas acceptable puisqu'ils peuvent parfois s'étendre pour certains sur tout un département. Dans ce cas, comme pour les TZR, la FNEC FP-FO demande à ce que soit créée une indemnité de frais de déplacement du type ISSR.

[-] Gestion des contrats lors de la cédésation : FO surveille et revendique le respect des droits comme les droits à congés maladies qui doivent être maintenus.

[-] Une nouvelle circulaire en préparation : Un groupe de travail s'est tenu la semaine dernière au ministère avec à l'étude la nouvelle circulaire vouée à remplacer celle du 5 juin 2019. **Nous avons commencé, et nous sommes les seuls, par rappeler les revendications des AESH :**

" Un statut de la Fonction publique, un véritable salaire ainsi qu'un temps plein pour 24h d'accompagnement

" L'abandon des PIAL et la fin de la mutualisation des moyens

" La mise en place d'une brigade de remplacement

" Une affectation sur des postes précis et choisis

" Une véritable formation professionnelle sur leur temps de travail

" Le recrutement d'AESH à hauteur des moyens

" La possibilité de prendre nos 2 jours de fractionnement quand l'AESH le désire

Retrouvez les deux communiqués complets en cliquant ci-dessous :

[communiqué FNEC FP FO : Cadre de gestion des AESH.](#)

[communiqué FNEC FP FO : Subrogation des AESH.](#)